Nations Unies E/CN.7/2021/L.1/Add.5

Conseil économique et social

Distr. limitée
15 avril 2021
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants
Soixante-quatrième session
Vienne, 12-16 avril 2021

Projet de rapport

Rapporteuse : Begaiym Nurlan (Kirghizistan)

Additif

Coopération et coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue

1. À sa 9e séance, le 15 avril 2021, la Commission a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Coopération et coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue ».

2. Pour l'examen du point 7, la Commission était saisie de la note du Secrétariat sur la promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/CN.7/2021/6), ainsi que d'une note du Secrétariat sur la coopération et la coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2021/CRP.3).

3. Le Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques de l'ONUDC a fait des observations liminaires (en ligne).

4. Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des États-Unis (en ligne), des Pays-Bas (en ligne), du Mexique (en ligne), de la Fédération de Russie (en ligne), de l'Algérie (en ligne) et du Maroc (en ligne).

5. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Union européenne (en ligne) (au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que de l'Albanie, de l'Andorre, de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de l'Islande, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Norvège, de la République de Moldova, de Saint-Marin, de la Serbie et de l'Ukraine), des Émirats arabes unis (en ligne), de l'Indonésie (en ligne) et du Paraguay (en ligne).

6. Une déclaration a été faite par l'observateur du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (en ligne).

7. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Uganda Green Crescent Society (en ligne), du Centro de Estudios Legales y Sociales (en ligne) et du Transnational Institute (vidéo préenregistrée).

V.21-02533 (F)

Merci de recycler

8. À la 9e séance, il a été fait référence à une déclaration du Kenya, qui n'a pas été entendue pour des raisons techniques et dont le texte sera publié sur le site Web de l'ONUDC.

Délibérations

9. Plusieurs orateurs et oratrices ont souligné que la pandémie de COVID-19 avait exacerbé les défis relatifs au problème mondial de la drogue et démontré en même temps l'importance du multilatéralisme, de la coordination des actions et de la coopération interinstitutions. De nombreux orateurs et oratrices ont rappelé le rôle primordial que jouait la Commission en tant qu'organe directeur des Nations Unies pour les questions liées aux drogues, et celui dont s'acquittait l'ONUDC en sa qualité d'organisme chef de file du système des Nations Unies pour ces questions. Plusieurs orateurs et oratrices ont également rappelé l'engagement pris par les États Membres à mettre en œuvre la politique internationale en matière de drogues de manière unifiée, conformément à la Déclaration ministérielle de 2019, et certains orateurs et oratrices ont réaffirmé que les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues constituaient, avec d'autres instruments internationaux, la pierre angulaire de la politique internationale en matière de drogues.

10. De nombreux orateurs et oratrices ont souligné qu'il importait de renforcer la coopération aux niveaux national, régional et international, afin d'aborder efficacement le problème mondial de la drogue sous tous ses aspects. De nombreux orateurs et oratrices ont fait état d'initiatives nationales et régionales, telles que des opérations transfrontalières conjointes et des efforts de coordination entre les autorités nationales, notamment celles chargées de la santé, de l'éducation, de la justice et de la détection et de la répression, et d'autres parties prenantes, dont les organisations de la société civile. De nombreux orateurs et oratrices ont fait référence à des actions spécifiques menées au niveau national afin d'assurer la réduction de la demande et de l'offre dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

11. Plusieurs orateurs et oratrices ont exprimé leur satisfaction s'agissant des efforts de coopération et de coordination interinstitutions en cours et les ont salués, soulignant que pour aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue, il fallait tirer parti des connaissances et de l'expérience de l'ensemble du système des Nations Unies. De nombreux orateurs et oratrices ont souligné qu'il était important de mettre en place des synergies et d'assurer la complémentarité des actions en vue d'accélérer la mise en œuvre des engagements communs et de veiller à ce que personne, parmi celles et ceux qui sont touchés par le problème mondial de la drogue, ne soit laissé pour compte.

12. Plusieurs orateurs et oratrices ont noté l'importance des contributions aux travaux de la Commission des entités compétentes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organisations régionales et internationales concernées, dans le cadre de leurs mandats respectifs, ainsi que la nécessité de renforcer la coopération internationale et interinstitutions et d'améliorer la cohérence au sein du système des Nations Unies. À cet égard, certains orateurs et oratrices ont encouragé l'ONUDC à faire des exposés, par l'intermédiaire de la Commission, sur les efforts de coordination au sein du système des Nations Unies. Il a été fait référence aux précédentes résolutions de la Commission et de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'ONUDC avait été invité à assurer la coopération interinstitutions et à faire rapport à ce sujet.

13. Plusieurs orateurs et oratrices se sont félicités de la coopération de l'ONUDC avec, entre autres, l'OMS et l'OICS, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et de l'aide apportée aux États Membres afin de garantir l'accès aux substances placées sous contrôle et leur disponibilité à des fins médicales et scientifiques, compte tenu de leurs attributions conventionnelles respectives. Il a été noté avec satisfaction que, malgré la pandémie de COVID-19, l'ONUDC avait renforcé sa coopération avec les organes

des Nations Unies et les parties prenantes compétents. En particulier, il a été fait référence à la coopération sur la Boîte à outils des Nations Unies sur les drogues synthétiques et le Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (Programme GRIDS).

14. Plusieurs orateurs et oratrices ont réaffirmé le rôle prépondérant et essentiel de la Commission dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. Plusieurs orateurs et oratrices ont souligné l'importance de la cohérence au sein du système des Nations Unies à tous les niveaux en ce qui concerne ce problème et se sont félicités de la position commune adoptée sur les questions liées aux drogues et des travaux de l'équipe spéciale de coordination du système des Nations Unies chargée de ces questions. Un orateur a souligné que la coopération interinstitutions devait consister à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique internationale en matière de drogues et les travaux de la Commission, et non à transférer la fonction d'élaboration des politiques de la Commission à des équipes spéciales ou à d'autres mécanismes établis pour renforcer la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies. Un autre orateur a souligné que la position commune était un document interne du système des Nations Unies qui n'avait pas été demandé par la Commission, qu'il n'avait pas été élaboré en consultation avec les États Membres et qu'il ne reflétait pas les engagements politiques convenus par consensus par la Commission.